

NOVEMBRE 2024

CANCERINFO

FICHES PATIENTS

CANCERS ET SOINS DE SUPPORT

SOMMAIRE

- 03** LES SOINS ONCOLOGIQUES DE
SUPPORT, QU'EST-CE QUE C'EST ?
- 05** COMMENT BÉNÉFICIER DES SOINS
DE SUPPORT ?
- 07** QUELLES ÉQUIPES ASSURENT
LES SOINS DE SUPPORT ?
- 08** OÙ TROUVER DE L'INFORMATION ?

- 09** LES SOINS DE SUPPORT SONT-ILS
REMBOURSÉS ?
- 10** FOCUS SUR TROIS SOINS DE
SUPPORT
- 15** QUE PENSER DES PRATIQUES DE
SOINS NON CONVENTIONNELLES ?



Cette fiche a été publiée avec le soutien financier de la Ligue contre le cancer.

LES SOINS ONCOLOGIQUES DE SUPPORT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le traitement d'un cancer ne s'arrête pas au traitement de la maladie seule. Les soins oncologiques de support (SOS) font partie intégrante de votre parcours de soins, ils ne sont ni secondaires ni optionnels. Le terme est proche de l'anglais «supportive care». Les soins de support sont définis comme l'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux patients pendant et après la maladie. Ils se font en association avec les traitements spécifiques contre le cancer.

Ils proposent une approche globale de la personne et visent à assurer la meilleure qualité de vie possible pour les personnes malades, sur les plans physique, psychologique et social. Ils participent à l'amélioration de la tolérance aux traitements et de leurs effets à moyen et long terme. Ils prennent en compte la diversité des besoins des malades, ainsi que ceux de leur entourage, et ce, quels que soient leurs lieux de soins.

Au total, neuf soins de support sont considérés comme indispensables et font l'objet d'un remboursement total ou partiel par l'Assurance maladie. Ils composent ce que l'on appelle le «panier de soins de support», validé au niveau national. Ainsi, les soins listés ci-dessous doivent vous être proposés, si besoin, lors de votre parcours de soins :

- la gestion de la douleur, qu'elle soit la conséquence des traitements ou de la maladie elle-même;
- un accompagnement concernant l'alimentation (diététique et nutritionnel);
- un accompagnement psychologique;
- un accompagnement social, familial et professionnel (suivi auprès d'un assistant de service social, aide au retour à l'emploi...);
- l'aide à la pratique d'une activité physique adaptée pendant et/ou après les traitements;
- le soutien à la mise en œuvre de la préservation de la fertilité;
- la gestion des troubles de la sexualité;



LE PANIER DE SOINS DE SUPPORT



- des conseils d'hygiène de vie (aide à l'arrêt du tabac, à la réduction de la consommation d'alcool, à l'arrêt de produits addictifs...);
- le soutien psychologique des proches et des aidants.

Plus globalement, les soins de support concernent également tous les soins qui permettent de gérer les conséquences de la maladie et des traitements. Ils regroupent donc au-delà de ceux évoqués précédemment :

- la gestion des effets indésirables des traitements, dont celle de la fatigue;
- l'aide à l'amélioration de l'image de soi;
- les soins palliatifs.



LES SOINS PALLIATIFS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou en phase terminale. Contrairement aux soins curatifs qui visent à obtenir une guérison ou une rémission prolongée du cancer, les soins palliatifs ne permettent pas de supprimer la

cause de la maladie. Leur objectif est le maintien de la meilleure qualité de vie possible sur tous les plans : physique, psychique, social ou encore spirituel.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la fiche « Les soins palliatifs en fin de vie ».

COMMENT BÉNÉFICIER DES SOINS DE SUPPORT ?

Les soins de support sont programmés par l'équipe médicale de votre structure de soins et de ville; vous êtes systématiquement associé aux choix qui sont faits. Vos besoins en soins de support sont évalués et discutés avec vous dès l'annonce de la maladie et à différents moments lors des consultations ou des soins. N'hésitez pas à aborder le sujet

tout au long de votre parcours de soins, que ce soit pendant et/ou après les traitements, avec votre équipe médicale qui vous proposera une réponse adaptée. Les soins de supports utiles programmés sont décrits dans votre programme personnalisé de soins (PPS).

Vous pouvez avoir accès à ces soins dans votre établissement de santé, auprès de professionnels qui exercent en libéral ou dans des structures dédiées telles que des associations de lutte contre le cancer ou des services de soins de support.



PRESCRIPTION MÉDICALE DES SOINS DE SUPPORT APRÈS CANCER

Depuis décembre 2020, un ensemble de bilans et de consultations peut vous être prescrit si vous bénéficiez d'une affection de longue durée (ALD) dans le cadre de votre parcours de soins global après le traitement d'un cancer. Ce parcours comprend :

- un bilan fonctionnel et motivationnel d'activité physique adapté (APA), pouvant donner lieu à l'élaboration d'un projet d'APA;
- un bilan nutritionnel;
- un bilan psychologique;
- des consultations de suivi nutritionnel et/ou psychologique dédiées.

Au maximum, six consultations peuvent être prescrites. Le contenu du parcours peut ne comprendre qu'une partie de ces actions. Il est individualisé pour chaque personne,

en fonction des besoins identifiés par le médecin prescripteur.

Ces bilans et consultations peuvent être prescrits par votre médecin traitant, votre cancérologue ou le pédiatre jusqu'à 12 mois après la fin du traitement dans la limite d'un montant maximal de 180 euros par an. Ils sont réalisés par des professionnels conventionnés ou des salariés de la structure coordinatrice (diététiciens, psychologues, enseignants en activité physique adaptée).

Dans le cadre de ce parcours, le tarif maximal spécifique est de 45 euros pour un bilan d'une heure. Il s'élève à 22,50 euros pour une consultation de suivi diététique ou psychologique d'une demi-heure.

Plusieurs outils ont notamment été mis en place pour aider les professionnels de santé qui vous accompagnent à repérer et évaluer vos besoins :

- un autoquestionnaire qui peut vous être remis à l'occasion d'une consultation. Votre professionnel de santé vous aide à le remplir, si vous en éprouvez le besoin. Vous pouvez également le compléter chez vous avec l'aide de vos proches;
- en fonction de vos réponses à ce premier questionnaire, de nouvelles questions pourront vous être soumises afin de cerner au mieux vos besoins et de vous orienter de la manière la plus appropriée possible vers les professionnels capables de vous aider.

N'hésitez pas à décrire à votre médecin et aux autres membres de l'équipe soignante la façon dont vous vivez la maladie et les traitements à tout moment de votre parcours de soins. Vos besoins sont également réévalués au fil du temps. Cela permet de vous apporter les soins et soutiens nécessaires, et de vous orienter au mieux vers les professionnels concernés.

QUELLES ÉQUIPES ASSURENT LES SOINS DE SUPPORT ?

Les soins de support sont assurés par des équipes multidisciplinaires (oncologue, médecin traitant, assistant de service social, infirmier libéral, pharmacien d'officine, diététicien, médecin de la douleur, kinésithérapeute, psychologue, professeur d'activité physique adaptée [APA]...). Ils interviennent sur votre lieu de soins, en libéral ou au sein de structures dédiées.

Sur votre lieu de soins

Selon les structures, les professionnels des soins de support qui vous accompagnent exercent dans un service dédié aux soins de support. Votre équipe soignante vous oriente vers ces professionnels et consultations. Vous pouvez demander la liste des soins de support proposés dans votre centre de soins ainsi que les modalités d'accès.



L'offre en soins de support proposée peut être décrite dans le livret d'accueil de votre hôpital.

Des équipes mobiles sont également susceptibles d'intervenir. Ces équipes, constituées de professionnels spécialisés dans les soins de support, se déplacent à l'intérieur de votre établissement, dans différents services, en soutien de votre équipe médicale. Les équipes mobiles interviennent souvent dans les services de chirurgie, de chimiothérapie, ou dans les unités d'hospitalisation pour la gestion de la douleur.

Chez les professionnels de santé qui exercent en ville

Certains professionnels des soins de support peuvent exercer une activité libérale, le plus souvent en dehors de votre lieu de soins. Leur consultation est généralement ouverte à tous et n'est pas réservée uniquement aux patients atteints de cancer. Il peut ainsi s'agir de cabinets de kinésithérapeutes, de diététiciens, de psychologues, d'orthophonistes...

Votre médecin traitant peut vous orienter vers ces différents professionnels et coordonne leur action, vous pouvez lui demander conseil. Votre pharmacien peut aussi vous informer.

OÙ TROUVER DE L'INFORMATION ?

POUR ALLER PLUS LOIN

Vous pouvez aussi retrouver les soins de support proposés dans votre région sur le site des dispositifs spécifiques régionaux du cancer (DSRC).

Vous pouvez trouver des informations et des ressources utiles via d'autres structures citées ci-dessous.

Les lieux ressource

Des lieux d'accueil, situés dans les établissements de soins ou des structures de ville spécialisées regroupant un ensemble de professionnels, sont à votre disposition pour vous proposer des accompagnements collectifs et/ou individuels, comme une aide aux démarches sociales, des ateliers socio-esthétiques, des réunions d'information ou encore un soutien psychologique. Ces lieux d'accueil sont notamment proposés par des associations, ils sont animés par des professionnels et/ou des bénévoles.

Les dispositifs d'appui à la coordination

Les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) viennent en appui à des patients faisant face à un cumul de difficultés et

aux besoins de santé complexes et/ou aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux qui les accompagnent. Ces dispositifs permettent d'apporter des réponses davantage adaptées et coordonnées entre les professionnels, quels que soient la pathologie, l'âge de la personne qu'ils accompagnent ou la complexité de son parcours de santé. Ils sont mobilisables par les professionnels du secteur et les patients.

Le DAC facilite votre parcours de santé et aide à préserver votre autonomie pour rester chez vous. Il vous apporte un soutien personnalisé à votre domicile, quel que soit votre âge, pour :

- vous informer;
- évaluer vos besoins;
- accompagner vos proches;
- vous proposer des solutions adaptées.

Les équipes sont composées de différents professionnels (infirmier, assistant de service social, psychologue, etc.). L'un d'entre eux devient votre interlocuteur privilégié. Il travaille avec votre médecin traitant et est en lien avec les professionnels qui vous entourent (médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, assistants de service social, services d'aide...).

Les coordonnées et les modalités de fonctionnement des DAC sont directement disponibles sur le site internet de chacune des Agences régionales de santé (ARS).

LES SOINS DE SUPPORT SONT-ILS REMBOURSÉS ?

Dans certains cas, les consultations en soins de support sont prises en charge par l'Assurance maladie (neuf soins de support sont considérés comme indispensables et font l'objet d'un remboursement total ou partiel par l'Assurance maladie, voir page 3).

Votre complémentaire santé (mutuelle ou assurance) peut également proposer un remboursement partiel ou total.

POUR ALLER PLUS LOIN

Vous pouvez également consulter le site du ministère chargé de la santé, sante.gouv.fr

Renseignez-vous auprès de votre établissement de soins, des professionnels impliqués (les infirmiers de coordination [IDEC] contribuent aussi à la coordination des soins de support) et de votre complémentaire santé pour connaître les tarifs et les modalités de prise en charge financière.

FOCUS SUR TROIS SOINS DE SUPPORT

Les soins de support, tels que la gestion de la fatigue, le soutien psychologique et l'activité physique, peuvent vous aider à atténuer l'impact du cancer et des traitements et vous assurer une meilleure qualité de vie possible, sur les plans physique, psychologique et social.

La gestion de la fatigue

La fatigue est l'une des conséquences les plus fréquentes de la maladie et de ses traitements. C'est pour cela qu'il est important de la traiter au même titre que la douleur.

La fatigue est un état qui se traduit par une difficulté à effectuer des efforts physiques et à maintenir une activité intellectuelle. Elle peut ne pas avoir de cause apparente et/ou être due à une maladie. Elle est généralement provoquée par de nombreux facteurs : physiques, psychologiques et sociaux.

Une fatigue liée à un cancer est nettement plus importante.

Elle n'est pas ou peu soulagée par le sommeil. Cela va au-delà d'un simple sentiment de fatigue permanente. Une grande fatigue sans effort particulier ou un affaiblissement général de l'organisme (appelés aussi asthénie) éprouvés par une personne atteinte d'un cancer sont très différents de ceux d'une personne en « bonne santé ».

Ressentie comme anormale, la fatigue est souvent invalidante : de simples activités comme préparer un repas, monter un escalier, faire le ménage, se laver, s'habiller, parler, lire, prendre une décision peuvent devenir de vraies épreuves.

La fatigue ne touche pas toutes les personnes atteintes d'un cancer. Cependant, de nombreuses études montrent que la fatigue est l'un des symptômes les plus fréquents du cancer et de ses traitements. La majorité des personnes malades interrogées estiment que la fatigue affecte leur vie quotidienne autant, voire plus que la douleur.

Les patients pensent souvent que cette fatigue est normale, voire inévitable, et qu'elle fait partie des effets indésirables des traitements et de la maladie. Ils n'en parlent pas ou peu à leur médecin. Aujourd'hui, les effets indésirables des traitements (douleurs, nausées, vomissements, etc.) sont traités, alors que la fatigue reste encore trop souvent sous-estimée et donc insuffisamment prise en compte. Or, la fatigue doit aussi être traitée afin d'éviter qu'elle ne s'installe. Il est par conséquent important d'en parler pour assurer une prise en compte précoce et efficace qui s'envisage de façon pluridisciplinaire.

Quelques conseils pour limiter la fatigue : demander de l'aide, faire livrer ses courses, favoriser les repas faciles à préparer, faire appel à de l'aide pour les tâches ménagères... N'hésitez pas à mobiliser toute l'aide disponible. Pratiquer une activité physique régulière s'avère être une réponse pour lutter efficacement contre la fatigue, des programmes d'activité physique adapté (APA) peuvent vous être proposés (voir page 13).

Le soutien psychologique

La maladie peut être source de souffrance psychologique. L'angoisse du lendemain, la perte de repères, l'altération de l'image du corps, la difficulté à communiquer avec ses proches sont autant de facteurs qui peuvent être déstabilisants et rendre vulnérable. Chacun vit la maladie et les traitements de manière différente, selon son histoire, sa personnalité et ses relations familiales, sociales et professionnelles.

Dans tous les cas, il est important d'exprimer ses doutes et ses craintes, notamment à l'équipe soignante de la structure de soins ou de ville. Vous pourrez ainsi être écouté et bénéficier, si



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le guide « Fatigue et cancer ».



POUR ALLER PLUS LOIN

Pour connaître les coordonnées des associations près de chez vous, consultez le site **cancer.fr**

nécessaire, d'un soutien psychologique. Celui-ci peut survenir à différentes étapes : au début comme à la fin des traitements, pendant tout votre parcours de soins ou même longtemps après la maladie. N'hésitez pas à faire appel à cette aide dès que vous en ressentez le besoin, vous pourrez être orienté vers un professionnel, vers des groupes de paroles ou vers des associations de patients.

Consulter un professionnel

Une consultation avec le psychologue de l'établissement dans lequel vous êtes suivi est également possible, y compris pour vos proches. La consultation d'un psychiatre de secteur 1 est remboursée par l'Assurance maladie.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour plus d'informations sur ce dispositif, consultez le site **ameli.fr**, rubrique Remboursement > Ce qui est remboursé > Remboursement de séances chez le psychologue : dispositif Mon soutien psy

L'Assurance maladie a mis en place, pour toute personne (enfant dès 3 ans, adolescent et adulte) angoissée, déprimée ou en souffrance psychique d'intensité légère à modérée, le **dispositif Mon soutien psy** qui permet de prendre rendez-vous directement avec un psychologue partenaire du dispositif, conventionné par l'Assurance maladie. Vous pouvez néanmoins, si vous le souhaitez, consulter d'abord un médecin pour évaluer votre besoin, puis prendre rendez-vous avec un psychologue.

Dans le cadre de ce dispositif, l'accompagnement psychologique comprend une première séance qui est un entretien d'évaluation, puis jusqu'à 11 séances de suivi psychologique maximum. Le tarif de la séance est de 50 euros. Le psychologue ne peut pas appliquer de dépassement d'honoraires dans le cadre de ce dispositif. L'Assurance maladie prend en charge 60 % du coût financier des séances ; votre complémentaire santé (mutuelle ou assurance) couvre les 40 % restants.

Si vous êtes en affection de longue durée (ALD), vous n'avez pas à avancer les frais, vous ne réglez rien lors de séances avec le psychologue.

À la fin des douze séances prévues dans ce dispositif, avec votre accord, le psychologue adresse un compte-rendu à votre médecin. Si votre état ne s'améliore pas, votre médecin vous oriente vers une solution plus adaptée (centre médico-social, psychiatre...) ou un nouvel accompagnement psychologique (dans la limite de douze séances remboursées par année). Vous pouvez également décider de poursuivre les séances avec votre psychologue dans un dispositif classique non remboursé par l'Assurance maladie (les tarifs appliqués peuvent alors être différents).

Par ailleurs, des consultations gratuites avec un psychologue peuvent être proposées par des associations de patients ou des réseaux de santé.

Participer à un groupe de parole

Des groupes de parole peuvent être organisés à l'initiative de l'établissement hospitalier ou d'associations de patients. Animés par des professionnels, ils permettent d'échanger et de rencontrer des personnes confrontées aux mêmes problèmes ou aux mêmes inquiétudes. Ces groupes peuvent vous aider à vous exprimer, notamment sur des sujets que vous n'évoquez pas forcément avec votre entourage.

L'activité physique

Une **activité physique** contribue à améliorer votre qualité de vie pendant et après le cancer (meilleure tolérance aux traitements, réduction de la fatigue...). Il est également prouvé que l'activité physique, pratiquée dans certaines conditions, améliore le pronostic de la maladie et réduit le risque de récurrence pour certains cancers. Plus l'activité physique est commencée tôt ou maintenue dans votre parcours de soins, plus ses effets seront bénéfiques.

Elle présente de nombreux bénéfices sur les plans psychique et physique :

- meilleure tolérance aux traitements ;
- réduction de la fatigue ;

- maintien ou normalisation de la composition corporelle (c'est-à-dire le rapport entre la masse grasse et la masse maigre qui comprend les muscles et les os);
- augmentation des capacités physiques;
- prévention de l'anxiété et amélioration de l'estime de soi et de l'image corporelle.

L'activité physique est enfin reconnue comme un facteur d'allongement de l'espérance de vie et de réduction du risque de récurrence.

La priorité est de maintenir un mode de vie actif et d'éviter la sédentarité. L'idéal est de pratiquer :

- au moins 30 minutes par jour d'exercice cardiorespiratoire (marche, nage, vélo...), au moins 5 jours par semaine en évitant de rester plus de 2 jours consécutifs sans pratiquer;
- au moins 2 séances par semaine de renforcement musculaire modéré des membres inférieurs, supérieurs et du tronc, en respectant 1 à 2 jours de récupération entre 2 séances : cela correspond, par exemple, au simple fait de porter les courses ou de monter et descendre les escaliers;
- des pratiques d'assouplissement et de mobilité articulaire 2 à 3 fois par semaine (étirements maintenus 10 à 30 secondes et répétés 2 ou 3 fois, sans inconfort ni raideur);
- des exercices d'équilibre au moins 2 fois par semaine peuvent être intégrés aux activités quotidiennes ou de loisir si vous êtes âgé de 65 ans et plus.

Pendant les traitements, il peut être difficile d'atteindre ces repères. Une pratique de faible niveau constitue toujours un acquis par rapport à l'état sédentaire.

Selon la localisation de votre cancer, votre état physique, vos antécédents personnels de pratique ou votre niveau de tolérance à certains traitements, il peut être préférable de pratiquer **une activité physique adaptée (APA)**. Dans ce cas, un professionnel formé et expérimenté en APA et aux spécificités des cancers établit avec vous un programme personnalisé en tenant compte notamment de vos capacités physiques, vos

préférences, vos attentes, votre état psychologique, de la maladie (évolution, traitements, pronostic) et de votre tolérance aux traitements.

Votre médecin traitant peut vous prescrire une activité physique adaptée (APA) dès lors que vous êtes atteint d'une affection longue durée (ALD). Il effectue un bilan fonctionnel de vos capacités physiques, sensorielles et cognitives afin de vous orienter vers le professionnel le plus adapté à votre profil. Cette prescription n'ouvre toutefois pas le droit à un remboursement de votre activité par l'Assurance maladie. Des financements peuvent être proposés par certaines Agences régionales de santé, des collectivités locales ou des organismes complémentaires pour diminuer le reste à charge.

Questionnez les professionnels de santé qui vous accompagnent afin d'échanger sur l'activité qui vous convient et sur la meilleure façon de la pratiquer. Sachez aussi que des associations existent pour vous permettre de suivre une activité physique adaptée.

En cas d'apparition de douleurs musculaires persistantes et de fatigue, notamment le matin, entraînant une baisse de la vigilance et un endormissement dans la journée, il est recommandé d'alléger votre programme d'activité physique. Si vous êtes dans ce cas, parlez-en avec l'équipe de soignants qui vous suit.

QUE PENSER DES PRATIQUES DE SOINS NON CONVENTIONNELLES ?

Ostéopathie, chiropraxie, hypnose, mésothérapie, auriculothérapie, acupuncture... Tous ces termes désignent des pratiques de soins dites non conventionnelles (PSNC). Parfois appelées « médecines alternatives », « médecines complémentaires », « médecines naturelles », ou encore « médecines douces », ces pratiques sont diverses, tant par les techniques qu'elles

POUR ALLER PLUS LOIN 

Les guides Cancer info décrivent, pour chaque localisation de cancer, les traitements par stade de la maladie ainsi que leurs objectifs. Vous pouvez les commander gratuitement ou les télécharger sur cancer.fr.

emploient que par les fondements théoriques qu'elles invoquent. Leur point commun est qu'elles ne sont ni reconnues, au plan scientifique, par la médecine conventionnelle ni enseignées au cours de la formation initiale des professionnels de santé.

De nombreux patients ont recours à des pratiques complémentaires. Certaines peuvent apporter un soutien supplémentaire pour mieux supporter la maladie, les traitements et leurs effets indésirables tels que la fatigue, l'anxiété ou la douleur. **Ces pratiques de soins non conventionnelles, telles que la prise de compléments, peuvent aussi avoir des effets indésirables ou interagir avec les traitements prescrits par le médecin qui vous suit pour votre cancer.** La prise de ce type de « compléments » est généralement recherchée par le pharmacien lors de la consultation tripartite d'initiation des thérapies orales ciblées. Ces interactions peuvent notamment diminuer l'efficacité de vos éventuels traitements et du traitement anticancéreux prescrit par votre médecin ou engendrer des toxicités. Il est donc très important d'en parler avec l'équipe soignante sans crainte d'être jugé.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter les informations sur la thématique des traitements miracles et dérives sectaires sur le site **cancer.fr**

Par ailleurs, si les pratiques de soins non conventionnelles peuvent vous soulager, elles ne remplacent en aucun cas les traitements habituels du cancer. Soyez vigilant si l'on vous propose des méthodes présentées comme plus efficaces que les traitements classiques. Il arrive en effet que des personnes ou des organisations cherchent à profiter de la vulnérabilité des personnes malades et/ou de leurs proches en leur proposant des méthodes qui peuvent s'avérer dangereuses, coûteuses et inefficaces. En cas de doute sur des propositions qui vous sont faites, n'hésitez pas à interroger l'équipe médicale spécialisée qui vous suit, votre médecin traitant ou encore votre pharmacien.

SOURCES DE RÉFÉRENCE

Conformément à la méthodologie de production des contenus de la plateforme Cancer info, cette fiche a été réalisée notamment à partir de documents de référence produits par l'Institut national du cancer et en s'appuyant sur un groupe de travail composé de professionnels et de patients.

- Site **cancer.fr**, rubriques Personnes malades et Proches aidants
- Site **cancer.fr**, rubrique Professionnels de santé, accompagnement du patient
- Bénéfices de l'activité physique pendant et après cancer. Des connaissances scientifiques aux repères pratiques / Collection États des lieux et des connaissances, INCa, mars 2017
- Site de l'Assurance maladie, **ameli.fr**

ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE DOCUMENT

Le groupe de travail a notamment été constitué avec la contribution de l'association francophone des soins oncologiques de support (AFSOS) et de la Ligue contre le cancer (LCC).

- **Cécile BARTOLINI-GROSJEAN**, socio-esthéticienne, Centre Antoine Lacassagne, membre du bureau de l'AFSOS, Nice
- **Dr Éric FONDRINIER**, gynécologue-obstétricien, centre hospitalier Henri Mondor, Aurillac
- **Pr Ivan KRAKOWSKI**, oncologue médical, Past-président de l'AFSOS
- **Marie NARDI**, coordonnatrice au parcours, dispositif d'accompagnement à la coordination de Creuse et Haute-Vienne (DAC 23/87), Limoges
- **Sylvie PELLETIER**, cadre coordinatrice, réseau ONCO CENTRE, Tours
- **Eléonore PIOT-DE-VILLARS**, représentante de patients, Ligue contre le cancer et présidente de LYMPHOSPORT, Paris

- **Dr Marcel RUETSCH**, médecin généraliste, Dessenheim
- **Jérôme SICARD**, pharmacien d'officine, Châlons-en-Champagne
- **Dr Stéphanie TRÄGER**, oncologue, Institut Curie — site de Paris

INSTITUT NATIONAL DU CANCER

Rédaction et coordination

- **Élodie POTIER**, cheffe de projets, département Bonnes Pratiques, direction des Recommandations et du Médicament
- **Marianne DUPERRAY**, directrice, direction des Recommandations et du Médicament

UNE COLLECTION À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS INFORMER

Les fiches

- Prendre soin de soi et de son image pendant et après un cancer : cheveux, ongles et peau (2024)
- Cancer : maintien et retour à l'emploi (2024)
- Emprunter après un cancer (2023)
- Préservation de la santé sexuelle et cancers (2023)
- Préservation de la fertilité et cancers (2023)
- Le lymphœdème après traitement d'un cancer (2023)
- La biopsie de la prostate (2023)
- La biopsie percutanée du sein (2023)
- La biopsie chirurgicale du sein (2023)
- La coloscopie ou endoscopie digestive basse (2023)
- La gastroscopie ou l'endoscopie digestive haute (2023)
- L'endoscopie des voies aériennes et digestives supérieures (2023)
- L'endoscopie bronchique ou bronchoscopie souple (2023)
- La résection transurétrale de vessie ou RTUV (2023)
- L'imagerie par résonance magnétique (IRM) (2021)
- Le scanner ou tomodensitométrie (TDM) (2021)
- La scintigraphie osseuse (2021)
- La tomographie par émission de positions - tomodensitométrie (TEP-TDM) (2021)
- La stomie digestive (2021)
- La chambre à cathéter implantable (2021)
- Le cathéter central à insertion périphérique ou PICC (2021)
- Les soins palliatifs en fin de vie (2021)
- La consultation d'oncogénétique (2021)

Les guides

Mieux comprendre la maladie et les traitements

- Les traitements des cancers de la thyroïde (2024)
- La leucémie lymphoïde chronique (en partenariat avec Ensemble Leucémie Lymphomes Espoir) (2023)

- Les traitements des cancers invasifs du col de l'utérus (2022)
- J'ai un cancer, comprendre et être aidé (2020)
- Les traitements du cancer du pancréas (2020)
- Les traitements des cancers du côlon (2020)
- Les traitements des cancers de l'ovaire (2020)
- Les traitements des cancers du rectum (2020)
- Comprendre le lymphome non hodgkinien (en partenariat avec Ensemble Leucémie Lymphomes Espoir) (2019)
- Les traitements des cancers des voies aérodigestives supérieures (2018)
- Les traitements des cancers du poumon (2017)
- Les traitements des cancers de la prostate (2016)
- Les traitements du mélanome de la peau (2016)
- Qu'est-ce qu'une thérapie ciblée ? (2015)
- Participer à un essai clinique en cancérologie (2015)
- Comprendre le lymphome hodgkinien (en partenariat avec Ensemble Leucémie Lymphomes Espoir) (2015)
- Comprendre le myélome multiple (2015)
- Les traitements des cancers de l'œsophage (2015)
- Les traitements des cancers de l'estomac (2014)
- Les traitements des cancers de la vessie (2014)
- Les traitements des cancers du testicule (2014)
- Les traitements des cancers du sein (2013)
- Les traitements du cancer du rein (2013)
- Les traitements du cancer de l'endomètre (2013)
- Comprendre la chimiothérapie (2011)
- La polyposé adénomateuse familiale (2011)
- Les traitements du cancer du foie (2011)
- Les tumeurs du cerveau (2010)
- Comprendre la radiothérapie (2009)

La vie avec un cancer

- Vivre auprès d'une personne atteinte d'un cancer (2024)
- Fatigue et cancer (2023)
- Vivre pendant et après un cancer (2023)
- Démarches sociales et cancer (2018)
- Comprendre la nutrition entérale (2007)
- Douleur et cancer (2007)

Les cancers chez l'enfant

- Mon enfant a un cancer : comprendre et être aidé (en partenariat avec la Société française de lutte contre les cancers et leucémies de l'enfant et de l'adolescent [SFCE]) (2014)
- La participation de mon enfant à une recherche clinique sur le cancer (en partenariat avec la SFCE et l'Espace éthique - Région Île-de-France) (2016)

LA DÉMARCHE « CANCER ET EMPLOI »



L'Institut national du cancer s'emploie à encourager et à aider les entreprises à mieux accompagner les collaborateurs touchés par un cancer.



L'Institut propose ainsi aux entreprises plusieurs leviers pour la mise en place d'actions concrètes : des ressources d'échanges et de partage, des ateliers de formation, une cartographie des dispositifs d'aide existants ou encore des livrets d'information.

Vous pouvez solliciter votre employeur pour l'encourager à adhérer à cette démarche.

Retrouvez plus d'informations sur le site **cancer.fr**.

UN GUIDE COMPLET POUR VOUS ACCOMPAGNER DURANT VOTRE PARCOURS DE SOINS ET APRÈS LA MALADIE

Qu'est-ce qu'un cancer ?

Quelles sont les étapes de votre parcours de soins ?

Comment sont choisis vos traitements ?



Une collection
GRATUITE
à votre
disposition

Qui sont les professionnels qui vous accompagnent au quotidien ?

Que mettre en place pour faciliter votre vie quotidienne ?

Quel suivi après votre cancer ?

« Grâce aux explications fournies par ce guide sur mon parcours de soins, mes traitements et sur certains mots médicaux, j'ai pu communiquer plus facilement avec mon équipe soignante. »

Michel H., 71 ans.

« La lecture de ce guide, qui a été remis à ma mère lorsqu'elle a appris sa maladie, m'a permis de comprendre ce qu'elle vivait et de l'accompagner au mieux. »

Sandra M., 41 ans.

À TÉLÉCHARGER OU À COMMANDER GRATUITEMENT

@ **cancer.fr**, rubrique « Catalogue des publications ». Accédez à notre catalogue en ligne en quelques clics en scannant le QR code.



INFORMATION

Vos données peuvent être réutilisées pour contribuer à la lutte contre les cancers. Dans cet objectif, l'Institut national du cancer a développé La Plateforme des données en cancérologie.

Pour consulter les études, pour plus d'informations et exercer vos droits : <https://lesdonnees.e-cancer.fr>

Délégué à la protection des données : dpo@institutcancer.fr

Du fait de la détention, par des tiers, de droits de propriété intellectuelle, toute reproduction intégrale ou partielle, traduction, adaptation des contenus provenant de ce document (à l'exception des cas prévus par l'article L122-5 du code de la propriété intellectuelle) doit faire l'objet d'une demande préalable et écrite auprès de la direction de la Communication de l'INCa.

Ce document est téléchargeable sur cancer.fr



Imprimé sur papier
100 % recyclé

Édité par l'Institut national du cancer (INCa)
Tous droits réservés - Siren 185512777
Conception et réalisation : INCa
Illustrations : Pierre Bourcier
Impression : CIA GRAPHIC

ISBN : 978-2-38559-110-6
ISBN net : 978-2-38559-111-3

DÉPÔT LÉGAL JANVIER 2025

0 805 123 124 Service & appel gratuits

Cancers et soins de support

Cette fiche fait partie de Cancer info, la plateforme d'information de référence à destination des malades et des proches développée par l'Institut national du cancer en partenariat avec la Ligue contre le cancer.

Les contenus de Cancer info sont élaborés à partir des recommandations destinées aux professionnels de santé et relus par un groupe de travail pluridisciplinaire associant professionnels et usagers.

Pour vous informer sur la prévention,
les dépistages et les traitements des cancers,
consultez **cancer.fr**

